



**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

**Un engagement public et clair en faveur de la parité  
de la part de Monsieur Legault lors de son discours d'ouverture.**

Québec, le 6 octobre 2021 - Les **mesures législatives en faveur de la parité** doivent demeurer dans les priorités du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, et il devra en faire mention lors de son **discours d'ouverture de session le 19 octobre prochain**. Ce futur projet de loi devra être étudié et adopté au cours des prochaines semaines, car est-ce nécessaire de le rappeler, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe consacré en droit canadien et québécois dans nos chartes des droits et libertés. Le Québec doit maintenant adopter sa propre loi sur la parité comme une centaine de pays dans le monde l'ont déjà fait. Cet objectif ne peut pas être abandonné en 2021!

*« Nous réclamons que Monsieur Legault s'inspire d'Adélard Godbout qui, il y a 81 ans, accordait le droit de vote aux femmes, en acceptant enfin de poser des gestes concrets en pérennisant, dans des règles applicables à tous les partis politiques, la parité à l'Assemblée nationale, et ce, peu importe le mode de scrutin en vigueur », d'insister les membres du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie par la voie de sa présidente, Madame Thérèse Mailloux.*

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, il y a, en ce moment, un projet de loi à l'Assemblée nationale qui contient des règles de parité. Elles sont incluses dans la proposition d'un nouveau mode de scrutin, le projet de loi 39, une réforme majeure de notre mode d'élection modifiant le système électoral québécois datant de 1792! Ce projet comprend, entre autres, des dispositions incitant les partis politiques à présenter des candidatures paritaires aux élections générales. **Ces articles sont passés inaperçus** pour beaucoup de gens, car cachés dans un important projet de loi. Ils sont cependant capitaux, car, bonifiés et menés à terme, ils assureront un droit fondamental pour les femmes, celui d'assurer, pour l'avenir, leur représentation démocratique.

*« Le GFPD estime que les articles traitant de la parité devraient être détachés du projet de loi 39. L'égalité de droit est un principe et un droit fondamental reconnu au Québec, découlant de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ces articles doivent plutôt être bonifiés et adoptés pour la prochaine élection, peu importe le sort réservé au projet de loi 39 », d'ajouter Madame Mailloux.*

**Le gouvernement a pourtant dit oui il y a un an**

Il y a exactement un an, lors de l'adoption de principe du projet de loi 39 le 8 octobre 2020, la ministre, Madame Sonia LeBel, a confirmé que le gouvernement était prêt à bonifier les articles sur la parité. Les partis d'opposition sont aussi d'accord avec l'introduction de telles règles. Un grand nombre de groupes et d'intervenants comparaisant en commission parlementaire ont plaidé pour l'instauration de contraintes en matière de parité et pour leur adoption immédiate **à temps pour les élections à venir**.

Monsieur François Legault a dit et redit qu'il partageait l'objectif de parité dans son parti et au Conseil des ministres. Il doit maintenant s'engager concrètement à améliorer les articles sur la parité et à les mettre en vigueur pour les élections d'octobre 2022.

### **Pourquoi une loi sur la parité?**

Même si les femmes ont atteint aux dernières élections un bon niveau de représentation à l'Assemblée nationale, rien ne garantit que cela est acquis pour le futur. Il y a déjà eu des stagnations, même des reculs au cours de la dernière décennie. De nouveaux partis naissent et peuvent considérer la représentation des femmes comme une parure sans importance (!!). L'égalité de représentation à l'Assemblée nationale dépend présentement du bon vouloir des partis politiques de désigner des femmes candidates à moins que ceux-ci n'aient déjà adopté des règles de parité en leur sein. Ces dernières représentent pourtant plus de la moitié de la population. En participant pleinement à la prise de décisions, elles pourront enfin mettre de l'avant les enjeux qui les concernent et trouver les solutions pour sortir de la présente crise et gérer l'avenir de notre société.

Aujourd'hui, les **membres du conseil d'administration du Groupe Femmes, Politique et Démocratie** demandent au premier ministre, François Legault, un engagement public et clair en faveur de la parité lors de son discours d'ouverture prévu le 19 octobre 2021.

[www.gfpd.ca](http://www.gfpd.ca)

-30-

### **Pour demandes d'entrevues :**

Marie-Ève Charlebois, chargée des communications - Groupe Femmes, Politique et Démocratie  
[mecharlebois@gfpd.ca](mailto:mecharlebois@gfpd.ca) / bur. : 418 658-8810 poste 22 / cell. : 418 524-4648

---



**Les membres du conseil d'administration  
du Groupe Femmes, Politique et Démocratie**

**Thérèse Mailloux**

Présidente

**Esther Salomon**

Vice-présidente

**Alban D'Amours**

Trésorier

**Marie Lavigne**

Secrétaire

**Jean-Pierre Charbonneau**

**Marjolaine Étienne**

**André Forgues**

**Marc Jeannotte**

**Diane Lavallée**

**Micheline Paradis**

**Marie-Claude Prémont**

**Lucienne Robillard**

**Carole Théberge**

---